

Sacrifice peut appliquer une indulgence plénière aux fidèles trépassés.

En outre, tous les associés du Rosaire participent pendant leur vie et après leur mort aux mérites spirituels de l'Ordre de Saint-Dominique, et, en particulier, aux messes qui s'y disent pour les défunts. Faut-il en donner un aperçu ? Chaque prêtre de l'ordre doit célébrer ou faire célébrer pour les religieux et, par conséquent, pour les associés décédés, 33 messes par an ; chaque couvent de Frères, 70 ; chaque maison de Sœurs, 50 ; chaque tertiaire, 3 : sans exagération, au total, plus de 150,000 messes par an. Ajoutez à cela les innombrables prières récitées, soit en commun, soit en particulier ; chaque jour, plusieurs *De Profundis* ; chaque semaine, le *Libera* et l'Office des Morts *sub gravi* pour les religieux de chœur à vœux solennels ; chaque année, le psautier et 30 fois les psaumes de la pénitence pour les religieux de chœur non prêtres ; 900 *Pater* et *Ave* pour les religieux convers. Quel trésor ! Quelle mine inépuisable !

Que dirais-je encore ? Que jadis les Confréries du Rosaire prélevaient sur leur leurs revenus des sommes considérables, pour les consacrer au soulagement des confrères décédés ; qu'aujourd'hui encore, dans certaines paroisses, à côté de la Confrérie du Rosaire qui reste et doit toujours rester gratuite, se forment de pieuses associations qui ont pour but d'assurer, par une modique rétribution, une messe solennelle à cha un de leurs membres, au lendemain de la mort ; qu'enfin, toujours et partout, le Rosaire a été récité pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

Pourquoi ne ferions-nous pas revivre au milieu de nous la pieuse et touchante coutume de nos pères ? Jadis, en France, lorsqu'un chrétien venait à mourir, les confrères du Rosaire se réunissaient autour de sa couche funèbre et récitaient le chapelet, à haute voix, pour l'âme qui venait de paraître devant Dieu. Ils le récitaient encore, au jour des obsèques, pendant le trajet de la maison mortuaire à l'église, en remplaçant le *Gloria Patri* par la funèbre supplication *Requiem aeternam dona ei, Domine* : Seigneur, donnez-lui le repos éternel. Des décisions du Saint-Siège ont consacré cette religieuse pratique et le livre des *Acta Sanctæ Sedis* demande qu'elle soit remise en honneur.

Oui, récitons le Rosaire autour de nos cercueils. Que la Vierge du Rosaire descende dans les maisons en deuil ; qu'elle apporte la consolation à ceux qui pleurent, et qu'elle remonte au séjour de la souffrance, pour ouvrir à nos chers disparus le séjour de la lumière, du rafraîchissement et de la paix. Le Rosaire est, par excellence, la prière des âmes du Purgatoire.